



RECHERCHE
2019-2021



DE
LA DÉFINITION
À LA MISE EN
PRATIQUE
EN FÉDÉRATION
WALLONIE-
BRUXELLES

LA FONCTION DE
COORDINATEUR/TRICE
DE L'ACCUEIL DES ENFANTS
(2,5-12 ANS) DURANT
LEUR TEMPS LIBRE



Le dispositif de coordination de l'accueil temps libre

En 2019, **237 communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles** étaient inscrites dans le dispositif de coordination de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans durant leur temps libre mis en place par le « décret ATL » du 3 juillet 2003. Quatre objectifs sont poursuivis :

L'épanouissement des enfants dans des activités multidimensionnelles	La cohésion sociale dans des lieux propices à la rencontre
La facilitation des vies familiales et professionnelles	La sensibilisation et l'accompagnement des professionnels à la qualité de l'accueil

Les activités et les lieux d'accueil temps libre sont multiples et variés. **De nombreux acteurs** sont donc concernés par les questions de décision, de gestion, d'administration, d'exécution, d'évaluation, ou encore d'utilisation, du dispositif de coordination.



En première ligne sur le terrain, **les coordinateurs/trices de l'accueil temps libre** portent toute la dynamique de ces réseaux complexes. Leurs activités et leurs cadres de travail sont définis dans des conventions de collaboration établies entre l'ONE et les communes qui les emploient. La mission est de mettre en place et de dynamiser des programmes de Coordination Locale pour l'Enfance sur les territoires communaux, en partenariat avec les acteurs concernés.

Des préoccupations du terrain

Une quinzaine d'années après l'entrée en vigueur du décret ATL, de nombreux acteurs ont relayé à l'ONE **des préoccupations quant aux conditions d'investissement et d'exercice de la fonction de coordinateurs/trices de l'accueil temps libre**. A l'évidence, elles ne ressortent pas tant de cette fonction professionnelle en elle-même, mais de tout le dispositif dont elle fait partie intégrante.



Une recherche-action

La Direction Recherches & Développement de l'ONE, en collaboration avec la Direction Accueil Temps Libre, va investiguer **les façons dont la fonction de coordinateur/trice de l'accueil temps libre est définie et mise en pratique sur le terrain afin d'identifier les forces et les difficultés**, en tenant compte :

- Du cadre institutionnel et législatif du dispositif de coordination ;
- Des dynamiques de réseaux à l'échelle des communes et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Des points de vue de tous les acteurs concernés.

Les objectifs ?

- Soutenir le travail des coordinateurs/trices de l'accueil temps libre en proposant des améliorations au dispositif de coordination en adéquation avec leurs expériences ;
- Contribuer à la réflexion initiée au sein du secteur en vue d'une réforme de plus grande ampleur, incluant notamment une harmonisation des textes législatifs et un refinancement des services.

Méthodologie de recherche

De 2019 à 2021, **une enquête de terrain** va être menée dans les communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles inscrites dans le dispositif de coordination de l'accueil temps libre. Elle combinera des méthodes de récolte et d'analyse de données qualitatives et quantitatives en plusieurs étapes :

ETAPE

A

Enquête exploratoire dans 2 communes par entretiens, observations et documentations

ETAPE

B

Questionnaires en ligne auprès des coordinateurs/trices et autres acteurs de la coordination

ETAPE

C

Enquête focalisée dans 5 communes par entretiens, observations et documentations

+ Etude transversale du dispositif de coordination
+ Diffusion des résultats de recherche

Témoignez de vos expériences !

Pour toute information complémentaire ou pour toute volonté de contribuer à la recherche en témoignant de vos expériences par rapport aux questions explorées, veuillez contacter Fanny DUYSSENS et Nathalie MAULET, chercheuses à la Direction Recherches & Développement de l'ONE :



Fanny DUYSSENS



Fanny.Duysens@one.be



025 421 486



Administration centrale ONE, Chaussée de Charleroi 95,
B-1060 Bruxelles